



COMPOSITION DU DOSSIER POUR DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE FINANCEMENT D'UNE FORMATION.

L'association **YANG SHENG FA** constituée d'Institut de Formation en Acupuncture Traditionnelle est enregistrée en tant qu'organisme de formation professionnel continue pour adultes sous le n° de déclaration d'Activité N° 82 07 00825 07 auprès du préfet de région Rhône Alpes.

De ce fait les stagiaires éligibles à la prise en charge d'un financement d'une **formation diplômante** peuvent bénéficier d'un financement par les OPCA.

Public concerné : **FC** (Formation Continue) – **DE** (Demandeur d'emploi) – **SA** (Salarié)

Classement dans les organismes de référencements (hyperliens):

- **PRAO** Via Compétences : (<http://www.rhonealpes-orientation.org/>)
- **DataDock** (<https://www.data-dock.fr/>) référencement id **DD 0005818**
- Catalogue formation **Pôle emploi** : <https://annuaire.onmycloud365.com/catalogue/9071/show>
- Pôle emploi **KAIROS** : <https://www.portail-emploi.fr/portail-tap/securise>
- **OPCO SANTÉ (Unifaf)** : [Catalogue de référencement des organismes de formation](#)
Référence OPCO Santé. Réf. n° **2032998** (code postal 38790)
- ☞ *Service aux personnes* → *Santé secteur sanitaire* → *Thérapie alternative* → *Acupuncture*.
- Catalogue **AFDASS** : <https://formations.afdas.com/salaries/@@organisme?id=49291&desc=71270>
- Référencement **Datadock** : id. **DD 005818** 
- Certification **Qualiopi** : **B00528**  **Qualiopi**
processus certifié

ATTENTION : les délais de constitution de dossier sont parfois longs suivant les organismes et les régions.

Préparer les démarches de demande de financement suffisamment à l'avance (3 mois mini) de la date du début de la session de formation (généralement septembre).

Pour toutes demandes de financement le dossier devra être constitué des éléments suivants :

➤ Pièces à fournir par le demandeur à l'organisme de formation :

- Courrier d'accord de l'employeur (ressources humaines) ou de Pôle Emploi ou autres Organismes de financement (avec référence du dossier pour la prise en charge).
Sur le temps de travail ou hors temps de travail sur demande d'utilisation du CPF (Compte Personnel de Formation si vous êtes éligible) auprès de l'organisme paritaire agréé par l'état auquel l'employeur reverse ses fonds, OPCA.



Association *Yǎng Shēng Fǎ* – IFAT



Formulaire de prise en charge de formation spécifique à chaque organisme de financement de formation :

FONGECIF (CPF, CIF, DIF, FONGECIF AUVERGNE-RHONE-ALPES, FONGECIF BRETAGNE, FONGECIF Ile-de-France, FONGECIF PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, FORCO, INTERGROS) etc...

OPCA et OPACIF (OCTA, OPACIF, AGEFOS, POLE EMPLOI, AFDAS, ACTALIANS, AFDAS, AGEFICE, AGEFOS-PME, ANFA, CONSTRUCTYS, FAFIEC, FAFIH, FAF.TT, OPCA 3 +, OPCA TRANSPORTS ET SERVICES, OPCABAIA, OPCADÉFI, OPCAIM, OPCALIA, OPCALIM, UNAGECIF, UNIFAF, UNIFORMATION) etc...

➤ Pièces du dossier fournies par l'organisme de formation à l'organisme de financement :

- Devis de prestation de formation adapté à l'organisme de financement, soit annuel (à renouveler chaque année du cursus de 4 ans), soit pour le cursus complet comprenant :

○ Coût pédagogique de l'action de formation en MTC annuel, en fonction du site :

▪ **1 500 €** pour la **Province** et **2 100 €** pour **Paris**

○ Coût pédagogique de l'action de formation pour le cursus de Biomédecine en E-Learning (Sciences fondamentales ou diagnostic de Distinction) de 950 € payables la première année du cursus, remise à niveau seulement aux personnes n'appartenant pas au corps médical ou paramédical.

○ Coût fourniture pédagogique : Atlas d'Acupuncture (50 €) + Précis d'Acupuncture (39 €) = 89 €.

○ Coût administratif forfaitaire annuel de traitement des dossiers de financement soit 150 €.

Nota : L'action sociale que l'association a mise en place de « Tarif réduit » en fonction des situations de précarité de certains stagiaires n'est pas applicable en cas de prise en charge d'un financement.

▪ Tarif financement **Province** pour les personnes hors corps médical ou paramédical:

1^{re} année : 1 500 € + 950 € + 92 € + 150 € = **2 692 €**

et pour la 2^e, 3^e: 1 500 € + 150 € = **1 650 €** (par année)

et la 4^e année : 700 € + 150 € = **850 €**

Total du cursus sur 4 années avec Biomédecine : 6 842 €.

▪ Tarif financement **Province** pour les personnes du corps médical ou paramédical:

1^{re} année : 1 500 € + 92 € + 150 € = **1 742 €**

et pour la 2^e, 3^e: 1 500 € + 150 € = **1 650 €** (par année)

et pour la 4^e année : 700 € + 150 € = **850 €**

Total du cursus sur 4 années: 5 892 €.



Association *Yǎng Shēng Fǎ* – IFAT



- Programme détaillé de prestation de formation :
 - o Programme de formation Acupuncturale.
 - o Programme de formation en Biomédecine (Sciences Fondamentales ou diagnostic de Distinction)

- Convention de formation tripartite (Stagiaire ou Salarié et Employeur ou Entreprise et Organisme de Formation) en application de l'article L. 6 353-2 du Code du travail.

- Planning et calendrier des dates des séminaires de formation et stages.

➤ Devoir et obligations du stagiaire :

Lors de l'inscription à l'association de formation le stagiaire devra déposer chaque année, 3 chèques de caution d'un montant d'1/3 de la somme attribuée par l'organisme de financement. Ces chèques sont à renouveler à chaque année de formation, due à la date de péremption des chèques.

Ces chèques seront restitués au stagiaire au fur et à mesure des règlements effectués par l'organisme de financement ou détruit avec accord du stagiaire.

À chaque séminaire et stage, le stagiaire devra émarger un cahier de présence générale et une feuille de présence par ½ journée ainsi que le formateur, celle-ci valide les heures d'exécution de la prestation et est destinée à la facturation à l'organisme de financement.

Note : 10 séminaires de 15 h = 20 jours ou 150 h et stage d'été de 5 jours sur 30 h, soit un total de 25 jours ou 180 h de formation annuelle (sauf 4^{ème} année, 150 h sous forme de 5 stages).

Le financement d'une formation est un engagement du stagiaire dans cette formation à l'assiduité des séminaires, en cas d'absence du stagiaire à un séminaire ou à un stage, celui-ci devra s'acquitter du montant de la prestation sur ces fonds propres soit 1/25 de la cotisation par jour d'absence.

Si le stagiaire abandonne en cours d'année la formation de son propre chef, les chèques de caution seront encaissés suivant l'avancement annuel de la formation et le manque à percevoir de l'association par l'organisme de financement (1/25 de la cotisation par jour d'absence).

En ce qui concerne la formation en ligne E-Learning, le stagiaire s'engage à remplir une attestation sur l'honneur (fournie par l'association) précisant qu'il a bien suivi cette formation avec assiduité des cours de Biomédecine en (*Sciences Fondamentales*) en ligne dispensée par l'entreprise IDEC Thérapeutic et avoir répondu au travail attendu (QCM formatifs et QCM normatifs).